

NOM DE L'ENFANT : .....

## CHARTRE DE CONDUITE POUR UN SEJOUR-12 ANS

*ATTENTION : Afin de rendre la participation effective dans un centre AFCV ce document devra être en notre possession avant le départ.*

Dans notre catalogue ou sur le site Internet de notre association vous avez pu prendre connaissance de notre PROJET EDUCATIF.

Il est très riche et constitue avec le projet pédagogique du directeur du séjour les bases majeures d'organisation des loisirs que nous vous proposons.

Nous considérons AVANT TOUT ces séjours de vacances comme des espaces de loisirs, d'épanouissement, de convivialité et d'apprentissage à la vie collective.

Il est donc important qu'avec votre enfant, nous nous engageons TOUS à ce que SON séjour se déroule dans de très bonnes conditions.

C'est pourquoi notre association s'est engagée à respecter ; outre toutes les réglementations administratives en vigueur, la CHARTRE DE QUALITE de l'UFCV.

C'est pourquoi aussi, nous souhaitons que vous vous engagiez à concourir au bon déroulement des vacances de votre enfant.

Nous avons donc identifié plusieurs points sensibles pour lesquels nous sollicitons votre engagement et pour lesquels nous avons fixé au regard de notre PROJET EDUCATIF des degrés de tolérance que nous ne laisserons pas franchir.

**\*LES DEPLACEMENTS** : Pendant le séjour dans un centre AFCV, les participants ne sont pas autorisés à sortir seuls et sans un membre de l'encadrement.

La tolérance sera de 0.

**\*LES LIEUX D'HEBERGEMENT** : Il est essentiel que les participants aient un comportement IRREPROCHABLE. La maison qui assure l'hébergement est certainement différente de votre établissement ou de votre famille. Vos enfants devront scrupuleusement respecter les horaires et les consignes de vie de l'établissement fixés par le centre, s'adapter à la cuisine, même si cela vous déroute un peu au début.

La tolérance sera de 1.

**\*LES ACTIVITES** : Elles sont organisées collégialement et en conformité avec le descriptif du catalogue et notre équipe d'animation. Leur réussite dépend en partie de la tenue, l'attitude lors des activités, et aussi de la volonté de les pratiquer de la part du participant. Elles ont été choisies en toute liberté et en toute connaissance de cause avec la famille ou la communauté éducative.

La tolérance sera de 1.

**\*LES ATTITUDES** :

a) **Avec les autres participants** : Sur ce point nous vous demandons de respecter IMPERATIVEMENT, le paragraphe 1 du Projet Educatif de l'association. *(Document joint avec ce document)*.

b) **Avec l'équipe d'encadrement** : Considérez les comme des adultes qui aiment la vie en collectivité pour partager avec vous leurs découvertes et leurs expériences, et s'ils vous rappellent par moment ce que vous devez faire, c'est pour vous aider ; et non pas pour vous brimer. Eux seuls ont en main les éléments nécessaires pour donner une solution rapide à vos problèmes. N'hésitez pas à leur parler de ce qui vous ennue ou vous inquiète et vous pose question.

**LA POLITESSE, LA COURTOISIE, LA BONNE TENUE, LA GENTILLESSE LEUR SONT DUES.**

La tolérance sera de 1.

**\* LE RACKET :**

**Sous toutes ses formes** : Physique, moral et psychologique.

La tolérance sera de 0.

**DEGRE 0 =** Nous nous réservons le droit de mettre fin au séjour de quiconque nuirait à la réussite du centre ou aurait un comportement grave et incompatible avec une vie en collectivité. Dans ce cas le jeune serait réintégré de suite chez ses parents ou responsables qui auraient été informés préalablement. Les frais de séjour étant dus dans leur intégralité seront augmentés des frais de retour et d'accompagnement par un animateur.

**DEGRE 1 =** Un avertissement sera donné au jeune avec communication écrite au responsable légal ou parents. Il n'y aura pas d'autre avertissement.

Nous déclarons avoir pris connaissance puis lu et commenter avec notre enfant cette charte de conduite pour un séjour dans un centre AFCV

**Les parents ou le responsable légal**

**Le participant au séjour**

*(Uniquement lui et pas une tierce personne)*